

Pour l'utilisateur

Notice d'emploi



aroTHERM

VWL 55/3 A 230 V

VWL 85/3 A 230 V

BEfr, CHfr, FR

Éditeur/fabricant

Vaillant GmbH

Berghäuser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid
Tel. +49 21 91 18-0 ■ Fax +49 21 91 18-2810
info@vaillant.de ■ www.vaillant.de



Sommaire

Sommaire	5	Fonctionnement.....	16
1 Sécurité.....	3	5.1 Mise en marche/arrêt de l'appareil.....	16
1.1 Mises en garde relatives aux opérations.....	3	5.2 Bruits de fonctionnement.....	16
1.2 Consignes générales de sécurité.....	3	5.3 Activation de la protection antigel.....	17
1.3 Utilisation conforme.....	8	5.4 Réglage de la température de départ de consigne en mode de chauffage.....	17
1.4 Marquage CE.....	9	5.5 Paramétrage du régulateur de température ambiante ou du régulateur barométrique à sonde extérieure.....	17
2 Remarques relatives à la documentation.....	10	5.6 Contrôle et entretien à la charge de l'utilisateur.....	17
2.1 Respect des documents complémentaires applicables.....	10	5.7 Mise hors service provisoire de l'appareil.....	18
2.2 Conservation des documents.....	10	6 Dépannage.....	18
2.3 Validité de la notice.....	10	6.1 Visualisation du message de défaut.....	18
3 Description du produit.....	11	6.2 Identification et résolution des défauts.....	19
3.1 Structure du système de pompe à chaleur.....	11	6.3 Localisation des défauts.....	20
3.2 Désignation du modèle et numéro de série.....	12	7 Mise hors service.....	20
3.3 Vue d'ensemble des éléments de commande du module de commande de pompe à chaleur VWZ AI.....	12	7.1 Mise hors service définitive de l'appareil.....	20
3.4 Système d'information et d'analyse numérique (DIA).....	12	8 Recyclage et mise au rebut.....	20
4 Utilisation.....	13	8.1 Recyclage et mise au rebut.....	20
4.1 Concept de commande.....	13	8.2 Mise au rebut du frigorigène.....	20
4.2 Affichage de base.....	14	9 Garantie et service après-vente.....	20
4.3 Niveaux de commande.....	14	9.1 Garantie.....	20
4.4 Structure du menu.....	14	9.2 Service après-vente.....	22
4.5 Moniteur système (codes d'état).....	15		
4.6 Affichage de la pression du circuit domestique.....	15		
4.7 Visualisation des statistiques de fonctionnement.....	15		
4.8 Affichage des coordonnées.....	15		
4.9 Affichage du numéro de série et de la référence d'article.....	15		
4.10 Réglage du contraste de l'écran.....	15		
4.11 Réglage de la langue.....	16		

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Consignes générales de sécurité

1.2.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut

aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.
- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.

1.2.2 Danger de mort en cas d'explosion et de brûlures sous l'effet de l'eau glycolée

L'eau glycolée contient de l'éthylène glycol et du propylène glycol, qui sont facilement inflammables sous forme liquide ou gazeuse. Elle peut facilement former des mélanges d'air/de vapeurs explosives.

- ▶ Tenez les sources de chaleur, étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes à distance.
- ▶ Évitez la formation de mélanges d'air/de vapeurs. Laissez les récipients contenant de l'eau glycolée bien fermés.
- ▶ Conformez-vous aux spécifications de la fiche de données de sécurité fournie avec l'eau glycolée.

1 Sécurité

1.2.3 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Les schémas contenus dans ce document ne présentent pas tous les dispositifs de sécurité requis pour une installation appropriée.

- ▶ Équipez l'installation des dispositifs de sécurité nécessaires.
- ▶ Respectez les législations, normes et directives nationales et internationales en vigueur.

1.2.4 Danger en cas d'utilisation non conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Conformez-vous bien aux conditions d'utilisation de l'appareil.

1.2.5 Prévention des risques de blessures au contact de l'eau glycolée (action corrosive)

L'eau glycolée contient de l'éthylène glycol nocif.

- ▶ Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

- ▶ Portez des gants et des lunettes de protection.
- ▶ Évitez de l'inhaler ou de l'avaler.
- ▶ Conformez-vous aux spécifications de la fiche de données de sécurité fournie avec l'eau glycolée.

1.2.6 Prévention des risques de blessures au contact des composants chauds ou froids (brûlures)

Certains composants de la pompe à chaleur peuvent présenter une température élevée ou très basse, notamment au niveau du circuit de frigorigène.

- ▶ Faites en sorte de ne pas toucher les conduites de l'installation de chauffage qui ne sont pas isolées.
- ▶ Ne retirez pas les éléments de protection.

1.2.7 Risques de brûlures avec l'eau potable chaude

Les points de puisage de l'eau chaude présentent un risque de brûlures si la température de l'eau est supérieure à 50 °C. Les enfants en bas âge et les personnes âgées encourent des risques même à des températures plus basses.

- ▶ Sélectionnez la température de sorte qu'elle ne présente de danger pour personne.

1.2.8 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- ▶ Demandez à votre installateur agréé de vérifier que votre installation de chauffage est bien dotée de tous les dispositifs d'arrêt nécessaires.

1.2.9 Prévention des risques de blessures en cas de contact avec le frigorigène (gelures)

Le produit est fourni avec une charge de fluide frigorigène R 410 A. Il s'agit d'un frigorigène sans chlore, sans danger pour la couche d'ozone. Le R 410 A ne présente pas de risques particuliers en matière d'incendie ou d'explosion. En cas de fuite, le frigorigène peut présenter des risques de gelures.

- ▶ En cas de fuite de fluide frigorigène, ne touchez surtout pas les composants du produit.

- ▶ N'inhalez pas les vapeurs ou les gaz qui émanent du circuit de frigorigène en cas de fuite.
- ▶ Évitez tout contact du frigorigène avec la peau ou les yeux.
- ▶ En cas de contact du frigorigène avec la peau ou les yeux, consultez un médecin.

1.2.10 Danger en cas de modification dans l'environnement immédiat de l'appareil

Toute modification dans l'environnement immédiat de l'appareil risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau de l'appareil ou d'autres biens matériels.

Il est formellement interdit d'apporter des modifications aux éléments suivants :

- pompe à chaleur
- environnement de la pompe à chaleur
- conduite d'évacuation et soupape de sécurité pour l'eau de chauffage
- conduites hydrauliques et câbles électriques
- conduite d'évacuation des condensats de la pompe à chaleur

1 Sécurité

- éléments de construction susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité de fonctionnement de l'appareil.

1.2.11 Risques de blessures et de dommages en cas de maintenance ou de réparation non conforme

Toute tentative d'intervention ou de manipulation au niveau de l'appareil ou de certaines parties de l'installation risque de rendre l'appareil moins sûr et d'invalider la garantie.

- ▶ N'effectuez pas la moindre intervention ou manipulation au niveau de l'appareil ou d'autres parties de l'installation de votre propre initiative, sous aucun prétexte.
- ▶ N'essayez surtout pas de procéder vous-même à la maintenance ou à la réparation de l'appareil.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls des installateurs agréés et le Service après-vente sont autorisés à intervenir sur des composants scellés.
- ▶ Confiez l'inspection et la maintenance de votre installation à un installateur agréé.

1.2.12 Risques de dommages sous l'effet du gel en cas d'emplacement de montage inadapté

Le gel risque d'endommager l'appareil lui-même, mais aussi toute l'installation de chauffage.

- ▶ Assurez-vous par conséquent qu'en cas de gel, l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas et que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.

Le chauffage doit rester en service même si certaines pièces ou tout l'appartement ne sont temporairement pas utilisés !

La protection antigel et les dispositifs de surveillance sont opérationnels uniquement lorsque l'appareil est sous tension. Pour cela, l'appareil doit être raccordé au réseau électrique.

1.2.13 Risques de dommages sous l'effet du gel en cas de température ambiante insuffisante

Si la température ambiante réglée est trop basse dans certaines pièces, on ne peut exclure l'apparition de gel dans certaines parties de l'installation de chauffage, avec les dommages que cela suppose.



- ▶ Veillez à ce que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces soient suffisamment chauffées pendant votre absence durant la période de gel.
- ▶ Conformez-vous scrupuleusement aux consignes relatives à la protection antigel.

1.2.14 Risques de dommages sous l'effet du gel en cas de coupure d'alimentation

Lors de l'installation, votre installateur a raccordé votre appareil au réseau électrique. En cas de coupure d'alimentation, on ne peut exclure l'apparition de gel dans certaines parties de l'installation de chauffage, avec les dommages que cela suppose. Si vous souhaitez utiliser un groupe électrogène pour que votre appareil reste opérationnel en cas de coupure d'alimentation, conformez-vous aux points suivants :

- ▶ Consultez votre installateur spécialisé pour l'installation du groupe électrogène de secours.
- ▶ Vérifiez que les caractéristiques techniques (fréquence, tension, terre) du groupe électrogène sont identiques à celles du réseau électrique.

1.2.15 Dysfonctionnement en cas de pression inadéquate de l'installation

Pour éviter que l'installation ne fonctionne avec une quantité d'eau insuffisante, avec tous les dommages que cela suppose, conformez-vous aux points suivants :

- ▶ Contrôlez régulièrement la pression de l'installation de chauffage.
- ▶ Conformez-vous scrupuleusement aux consignes relatives à la pression de l'installation.

1.2.16 Dysfonctionnement dû à une alimentation électrique incorrecte

Afin de prévenir tout dysfonctionnement du produit, l'alimentation électrique doit se situer dans les limites prescrites :

- monophasée : 230 V (+10/-15 %) ~50 Hz
- triphasée : 400 V (+10/-15 %) 3 N ~50 Hz

1.2.17 Prévention des dommages environnementaux en cas de fuite de frigorigène

Le produit contient du fluide frigorigène R 410 A. Le fluide frigorigène ne doit pas s'échap-



1 Sécurité

per dans l'atmosphère. Le R 410 A est un gaz fluoré à effet de serre visé par le protocole de Kyoto avec un PRP (PRP = potentiel de réchauffement planétaire) de 1725. S'il parvient dans l'atmosphère, il a un effet 1725 fois supérieur à celui du CO₂, qui est un gaz à effet de serre naturel.

Le fluide frigorigène que contient le produit doit être intégralement collecté par aspiration dans un récipient adéquat, puis mis au rebut ou recyclé conformément aux prescriptions en vigueur.

- ▶ Veillez à ce que la maintenance et les interventions sur le circuit de frigorigène soient exclusivement réalisées par des personnes dûment formées et accréditées, qui portent un équipement de protection approprié.
- ▶ Confiez la mise au rebut ou le recyclage du frigorigène qui se trouve dans l'appareil à des personnes accréditées qui doivent se conformer aux prescriptions en vigueur.

1.3 Utilisation conforme

1.3.1 État de la technique

La pompe à chaleur Vaillant **aroTHERM** a été conçue selon l'état actuel de la technique et les règles reconnues en matière de sécurité. Une utilisation incorrecte ou non conforme peut entraîner des blessures ou mettre en danger la vie de l'utilisateur comme d'un tiers, endommager l'appareil ou provoquer d'autres dégâts matériels.

1.3.2 Qualification des utilisateurs

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.



1.3.3 Utilisation conforme

La pompe à chaleur Vaillant **aroTHERM** est un générateur de chaleur spécialement conçu pour les installations de chauffage en circuit fermé. Toute utilisation de la pompe à chaleur en dehors des conditions de service prévues peut entraîner des arrêts intempestifs sous l'effet des mécanismes internes de régulation et de sécurité.

1.3.4 Utilisation non conforme

Est considérée comme non conforme toute utilisation qui n'est pas explicitement évoquée dans le chapitre « Utilisation conforme ».

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme. Tout usage directement commercial ou industriel est également considéré comme non conforme.

1.3.5 Respect des documents applicables

L'utilisation conforme suppose également le respect des notices d'emploi, d'installation et de maintenance de l'appareil Vaillant ainsi que des autres éléments et composants de l'installation.

1.3.6 Responsabilité et conditions marginales

Le fabricant/fournisseur décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme. L'utilisateur en assume alors l'entière responsabilité.

Attention !

Toute utilisation abusive est proscrite.

1.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.



2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux pompes à chaleur suivantes (désignées par la mention « appareil ») :

Validité: France

Désignation du modèle	Réf. art.
aroTHERM VWL 55/3 A 230 V	0010019764
aroTHERM VWL 85/3 A 230 V	0010019765

Validité: Belgique

Désignation du modèle	Réf. art.
aroTHERM VWL 55/3 A 230 V	0010019764
aroTHERM VWL 85/3 A 230 V	0010019765

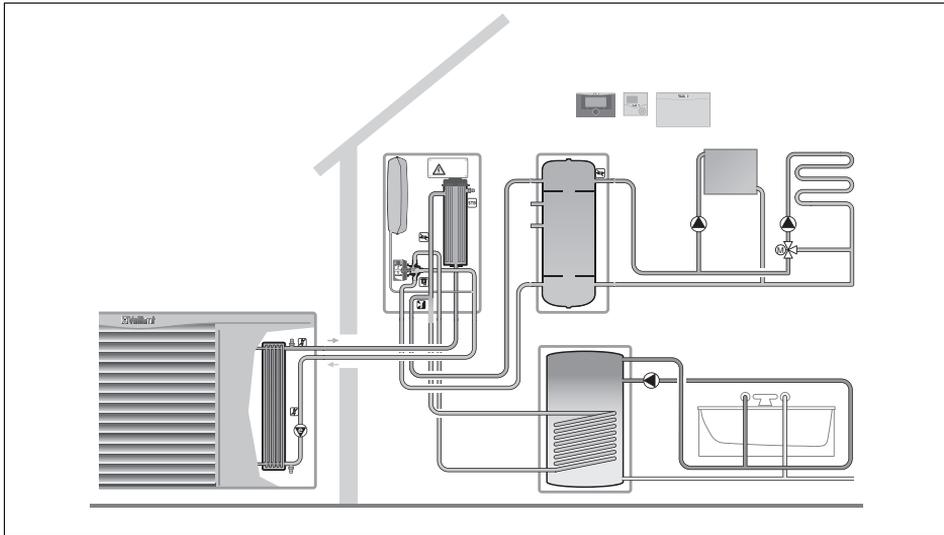
Validité: Suisse

Désignation du modèle	Réf. art.
aroTHERM VWL 55/3 A 230 V	0010019764
aroTHERM VWL 85/3 A 230 V	0010019765

La référence d'article de l'appareil figure dans le numéro de série (→ page 12) (**Validité:** France OU Belgique OU Suisse).

3 Description du produit

3.1 Structure du système de pompe à chaleur



Le système de pompe à chaleur comprend les composants suivants :

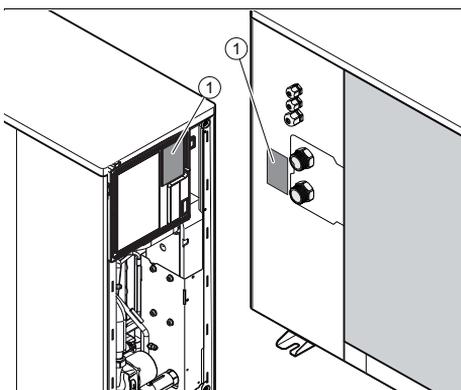
- Pompe à chaleur
- Module de commande de pompe à chaleur VWZ AI
- Composants hydrauliques supplémentaires le cas échéant
- Régulateur système

La pompe à chaleur peut être pilotée à l'aide du module de commande de pompe à chaleur VWZ AI. Pour accéder aux fonctions avancées de la pompe à chaleur, il faut passer par le régulateur système.

3 Description du produit

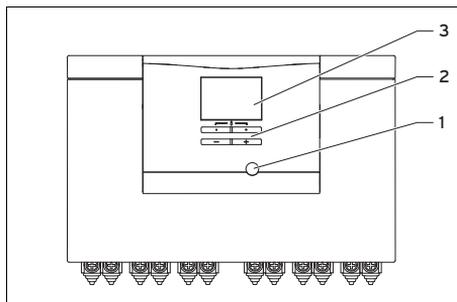
3.2 Désignation du modèle et numéro de série

Validité: France
OU Belgique
OU Suisse



La désignation du modèle et le numéro de série figurent sur la plaque signalétique (1).

3.3 Vue d'ensemble des éléments de commande du module de commande de pompe à chaleur VWZ AI



- | | | | |
|---|--|---|---------------------|
| 1 | Touche de réinitialisation | 2 | Touches de commande |
| | La touche de réinitialisation sert à remettre à zéro les dysfonctionnements de la pompe à chaleur et de ses accessoires. | 3 | Écran |

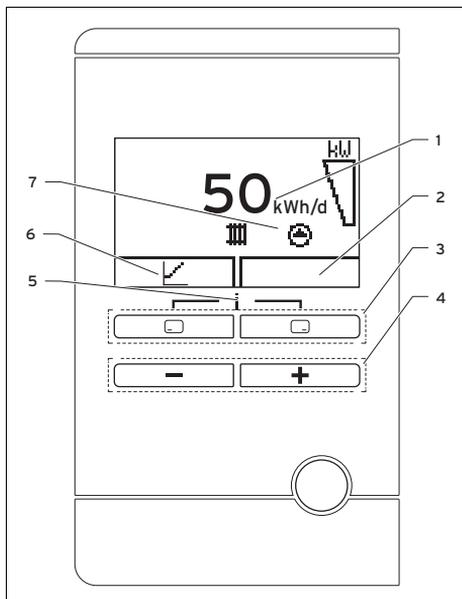
3.4 Système d'information et d'analyse numérique (DIA)

Cet appareil est équipé d'un système d'information et d'analyse numérique (système DIA). Ce système donne des informations sur l'état de service de l'appareil et aide notamment à remédier aux dysfonctionnements.

L'écran s'allume lorsque

- vous allumez l'appareil ou
- vous appuyez sur une touche du système DIA alors que l'appareil est sous tension. La pression sur une touche ne déclenche donc aucune fonction dans un premier temps.

L'écran s'éteint au bout d'une minute si aucune touche n'est actionnée.



- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | Affichage du rendement quotidien | 5 | Accès au menu des informations complémentaires |
| 2 | Affichage de la fonction actuelle de la touche de sélection droite | 6 | Affichage de la fonction actuelle de la touche de sélection gauche |
| 3 | Touches de sélection gauche et droite | 7 | Affichage des symboles correspondant à l'état de service actuel de la pompe |
| 4 | Touches moins et plus | | |

Mode de chauffage :

- Affichage fixe du symbole : demande de chaleur en cours
- Symbole non affiché : mode de chauffage inactif

Mode de rafraîchissement :

- Affichage fixe du symbole : demande de rafraîchissement en cours
- Symbole non affiché : mode de rafraîchissement inactif

Puissance actuelle :

- Ce symbole indique la puissance instantanée de la pompe à chaleur.

Défaut : F.XXX

- Défaut de la pompe à chaleur. Cet affichage se substitue à l'affichage de base et s'accompagne d'un texte en clair qui donne des informations complémentaires sur le code d'erreur affiché.

4 Utilisation

4.1 Concept de commande

L'appareil s'utilise à l'aide des touches de sélection et des touches Plus/Moins.

Les deux touches de sélection sont des touches dites programmables, qui peuvent être affectées à diverses fonctions.

Si vous appuyez sur :

- vous annulez la modification de la valeur de réglage ou l'activation du mode de fonctionnement
- vous accédez au niveau de sélection immédiatement supérieur dans le menu.

Si vous appuyez sur :

- vous validez une valeur de réglage ou vous activez un mode de fonctionnement
- vous accédez au niveau de sélection immédiatement inférieur dans le menu.

Si vous appuyez simultanément sur

+ :

- vous accédez au menu.

Si vous appuyez sur ou :

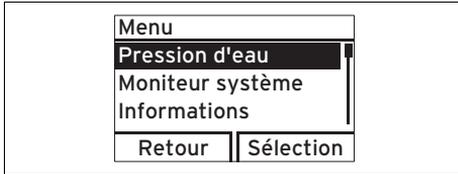
- vous parcourez les différentes entrées du menu,
- vous augmentez ou vous réduisez la valeur de réglage sélectionnée.

Les valeurs réglables clignotent systématiquement à l'écran.

Toute modification d'une valeur doit être validée. Le nouveau réglage n'est enregistré qu'après validation. La touche permet d'interrompre une opération à tout moment. Si vous n'actionnez aucune touche

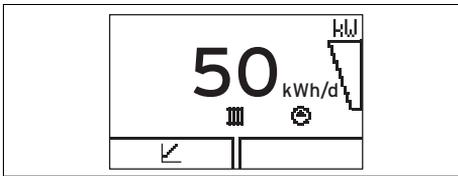
4 Utilisation

pendant 15 minutes, l'écran revient à l'affichage de base.



Un objet sélectionné, et donc mis en surbrillance, apparaît en lettres claires sur fond sombre.

4.2 Affichage de base



L'affichage de base de l'écran indique l'état de service actuel de l'appareil. Si vous appuyez sur une touche de sélection, alors la fonction activée apparaît à l'écran.

Pour revenir à l'affichage de base :

- Appuyez sur pour quitter le niveau de sélection.
- n'actionnez aucune touche pendant plus de 15 minutes.

En présence d'une anomalie, l'affichage de base cède la place à un message d'erreur.

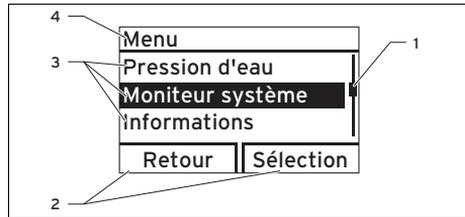
4.3 Niveaux de commande

L'appareil présente deux niveaux de commande.

Le niveau de commande de l'utilisateur regroupe les principales informations et offre des possibilités de réglage qui ne nécessitent pas de connaissances préalables particulières.

Le niveau réservé à l'installateur spécialisé (Accès technicien) est protégé par un code d'accès. Il permet à l'installateur de définir les paramètres propres à l'installation.

4.4 Structure du menu



- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Barre d'état (uniquement si tous les éléments de la liste ne peuvent pas figurer simultanément à l'écran) | 2 | Fonction actuelle des touches de sélection droite et gauche (fonction de touche programmable) |
| 3 | Éléments de liste du niveau de sélection | 4 | Nom du niveau de sélection |

Le menu se compose de deux niveaux de sélection.



Remarque

Le chemin qui figure au début d'une section indique comment accéder à la fonction en question, par ex. **Menu → Informations → Contact**.

4.4.1 Vue d'ensemble du niveau utilisateur

Niveau de réglage	Unité
Menu → Affich. rendement →	
chauffage	
rafraîchissement	
Menu → Moniteur système →	
Chauffage :	
arrêt compresseur	
Circuit domestique	
Pression	
Temp. départ désirée	
Température de départ actuelle	

Niveau de réglage	Unité
Compresseur Modulation	
Température d'entrée d'air	
Puissance rafraîchissement	
Menu → Informations →	
Coordonnées	
Numéro de série	
Code appareil	
Heures fonct. totales	
Heures fonct. chauff.	
Heures fonct. rafr.	
Menu → Réglages de base →	
Langue	15
Contraste écran	
Menu → Réinitialisations →	
Pas d'option disponible	

4.5 Moniteur système (codes d'état)

Menu → Moniteur système

Le moniteur système permet de consulter l'état actuel de l'appareil.

4.6 Affichage de la pression du circuit domestique

Menu → Moniteur système → Pression circuit domestique

- Il est possible d'afficher la pression de remplissage actuelle de l'installation de chauffage sous forme numérique.

4.7 Visualisation des statistiques de fonctionnement

Menu → Informations → Heures fonct. chauff.

Menu → Informations → Heures fonct. rafr.

Menu → Informations → Heures fonct. totales

Il est possible d'afficher le compteur des heures de fonctionnement en mode de chauffage, en mode de rafraîchissement et le compteur des heures de fonctionnement totales.

4.8 Affichage des coordonnées

Menu → Informations → Coordonnées

Si l'installateur spécialisé a paramétré son numéro de téléphone au moment de l'installation, vous pouvez afficher les données correspondantes avec l'option **Coordonnées**.

4.9 Affichage du numéro de série et de la référence d'article

Menu → Informations → Numéro de série

- Le numéro de série de l'appareil s'affiche.
- La référence d'article figure dans la deuxième ligne du numéro de série.

4.10 Réglage du contraste de l'écran

Menu → Réglages de base → Contraste écran

- Cette fonction permet de régler le contraste de l'écran en fonction des besoins.

5 Fonctionnement

4.11 Réglage de la langue

Pour changer la langue :

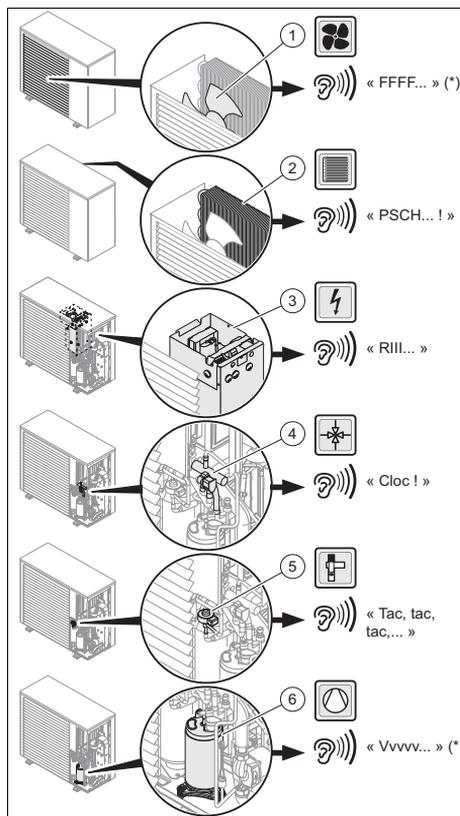
- ▶ Exercez une pression **prolongée** sur  et  **en même temps**.
- ▶ Appuyez aussi brièvement sur la touche de réinitialisation.
- ▶ Exercez une pression **prolongée** sur  et , jusqu'à ce que l'affichage de réglage de la langue apparaisse à l'écran.
- ▶ Sélectionnez la langue de votre choix avec  ou .
- ▶ Validez avec (Ok).
- ▶ Une fois la langue réglée, validez-la de nouveau en appuyant sur (Ok).

5 Fonctionnement

5.1 Mise en marche/arrêt de l'appareil

- ▶ Pour mettre l'appareil hors tension, utilisez un dispositif séparateur avec un intervalle de coupure d'au moins 3 mm (par ex. fusibles ou commutateur de puissance).

5.2 Bruits de fonctionnement



* Bruits permanents en cours de fonctionnement

Les bruits indiqués ne dénotent pas d'anomalie de fonctionnement de la pompe à chaleur.

Ces bruits sont liés aux différents modes de fonctionnement de la pompe à chaleur (démarrage, dégivrage, arrêt).

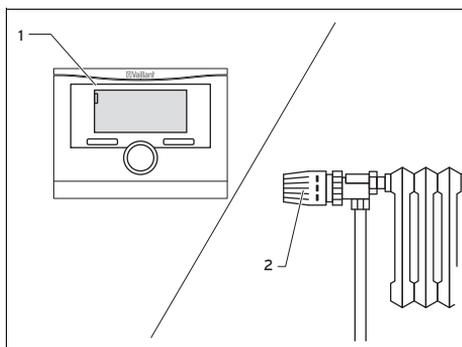
5.3 Activation de la protection antigel

- ▶ Vérifiez que l'appareil est bien sous tension pour qu'il ne risque pas d'être endommagé par le gel.

5.4 Réglage de la température de départ de consigne en mode de chauffage

Le régulateur système détermine automatiquement la température de départ de consigne effective (reportez-vous à la notice d'emploi du régulateur système pour plus d'informations).

5.5 Paramétrage du régulateur de température ambiante ou du régulateur barométrique à sonde extérieure



- ▶ Procédez au paramétrage du régulateur de température ambiante ou du régulateur barométrique à sonde extérieure (1) ainsi qu'au réglage des robinets thermostatiques des radiateurs (2), conformément aux instructions des notices correspondantes.

5.6 Contrôle et entretien à la charge de l'utilisateur

Si la pression de remplissage de l'installation de chauffage descend en dessous de 0,05 MPa (0,5 bar), l'appareil s'éteint.

- ▶ Faites un appoint d'eau.

5.6.1 Nettoyage de l'appareil

1. Mettez l'appareil hors tension avant de le nettoyer.
2. Nettoyez la protection de l'appareil avec un chiffon humecté d'eau savonneuse. N'utilisez pas de détergents ou de produits abrasifs qui pourraient endommager la protection ou les éléments de commande.
3. N'utilisez pas de nettoyeur haute pression pour nettoyer l'appareil.
4. Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de branchages ou de feuilles qui s'accumulent dans l'appareil.

5.6.2 Contrôle du plan de maintenance



Danger !
Risque de blessure et de dommages matériels en cas de non exécution des travaux de maintenance ou de réparations !

Le fait de négliger ou de ne pas effectuer correctement les interventions de maintenance ou de réparation peut entraîner des blessures ou des dommages au niveau de l'appareil.

- ▶ N'essayez jamais d'effectuer vous-même les interventions de maintenance ou de réparation de l'appareil.
- ▶ Confiez ces tâches à une société d'installation agréée. Nous vous recommandons

6 Dépannage

de conclure un contrat d'entretien et de maintenance.

1. Une inspection/maintenance régulière de l'appareil réalisée par un installateur agréé est indispensable pour garantir durablement le bon fonctionnement, la sécurité, la fiabilité et la longévité de l'installation.



Remarque

Toute négligence en matière de maintenance et de réparation, de même que le non-respect des intervalles d'inspection, de maintenance et de remplacement prescrits, invalide tout droit de garantie. Nous recommandons de conclure un contrat de maintenance auprès d'un installateur agréé.

2. Les intervalles de maintenance sont fonction des conditions propres au site et des modalités d'utilisation de l'appareil.
3. Confiez le remplacement des pièces d'usure qui participent du fonctionnement ou de la sécurité de l'appareil à un installateur agréé.

5.7 Mise hors service provisoire de l'appareil

- En cas d'absence prolongée avec coupure de l'alimentation électrique du logement et de l'appareil, demandez à votre installateur agréé de procéder à la vidange du système de chauffage ou de le protéger du gel.

6 Dépannage

6.1 Visualisation du message de défaut

Défaut 01/3	
42	
résistance de codage	
Retour	Supprimer

Les messages d'erreur sont prioritaires sur tous les autres affichages et se substituent à l'affichage de base à l'écran. Si plusieurs défauts surviennent simultanément, ils s'affichent en alternance pendant deux secondes.

- Si votre appareil affiche un message d'erreur, adressez-vous à un installateur spécialisé.
- Pour obtenir des informations plus détaillées sur l'état de votre appareil, utilisez le « moniteur système » (→ page 15).

6.2 Identification et résolution des défauts

Cette section recense l'ensemble des messages de défaut concernant les dysfonctionnements auxquels vous pouvez remédier sans solliciter l'intervention d'un installateur agréé, afin de rétablir le bon fonctionnement de l'appareil.

Résolution du défaut (→ page 19)

- Si l'appareil ne se remet pas en marche à l'issue de votre intervention, adressez-vous à votre installateur agréé.

Erreur	Cause	Action corrective
L'appareil ne fonctionne plus.	Alimentation électrique coupée	Vérifiez qu'il ne s'agit pas d'une panne de courant et que l'appareil est bien raccordé à l'alimentation électrique. L'appareil redémarre automatiquement une fois l'alimentation électrique rétablie. Si le défaut persiste, adressez-vous à votre installateur spécialisé.
Bruits (souffle, cliquetis, bourdonnement)	Des gargouillis et des sifflements peuvent se produire lorsque la demande de chauffage cesse. Ces bruits sont provoqués par le frigorigène. Des claquements peuvent se produire au démarrage ou à l'arrêt de l'appareil. Ces bruits sont provoqués par le boîtier qui réagit aux variations de température en se dilatant et en se rétractant. Des bourdonnements peuvent se produire pendant le fonctionnement de l'appareil. Ces bruits sont causés par le compresseur lorsque l'appareil est en mode de chauffage.	
L'appareil produit de la vapeur.	Il est possible que de la vapeur s'échappe de l'appareil en hiver et en cours de dégivrage. (L'appareil monte en température et fait fondre le givre.)	
Autres défauts		Adressez-vous à votre installateur spécialisé.

7 Mise hors service

6.3 Localisation des défauts

6.3.1 Vue d'ensemble des messages de maintenance

Validité: France

OU Belgique

OU Suisse

Les messages de maintenance suivants peuvent être affichés dans la station hydraulique.

Code	Signification	Cause	Action corrective
M.20	Faire l'appoint en eau de chauffage	– Quantité d'eau de chauffage insuffisante dans l'appareil	– Faites un appoint d'eau de chauffage dans l'appareil.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service définitive de l'appareil

- Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

8 Recyclage et mise au rebut

8.1 Recyclage et mise au rebut

- Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.



Si le produit porte ce symbole :

- Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.



Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie que les

piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

8.2 Mise au rebut du frigorigène

La pompe à chaleur Vaillant **aroTHERM** contient du frigorigène R 410 A.

- Confiez systématiquement la mise au rebut du frigorigène à des personnes qualifiées.
- Respectez les consignes générales de sécurité.

9 Garantie et service après-vente

9.1 Garantie

Validité: Belgique

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans minimum contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verrait automatiquement annulée.
3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous

Garantie et service après-vente 9

être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

Validité: Suisse

Si vous souhaitez bénéficier de la garantie constructeur, l'appareil doit impérativement avoir été installé par un installateur qualifié et agréé. Nous accordons une garantie constructeur au propriétaire de l'appareil conformément aux conditions

générales de vente Vaillant locales et aux contrats d'entretien correspondants. Seul notre service après-vente est habilité à procéder à des travaux s'inscrivant dans le cadre de la garantie.

Validité: France

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Vaillant recommande que leur installation, ainsi que leur mise en service et leur entretien le cas échéant, soient réalisés par des professionnels qualifiés. En tout état de cause, ces opérations doivent être réalisées en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Vaillant.

Les produits Vaillant bénéficient d'une garantie commerciale accordée par le constructeur. Sa durée et ses conditions sont définies dans la Carte de Garantie livrée avec le produit et dont les dispositions s'appliquent prioritairement en cas de contradiction avec tout autre document. Cette garantie n'a pas pour effet d'exclure l'application des garanties prévues par la loi au bénéfice de l'acheteur du produit, étant entendu que ces dernières ne s'appliquent pas lorsque la défaillance du produit trouve son origine dans une cause étrangère, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service, d'entretien ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par le fabricant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels) ;
- caractéristiques techniques du produit inadaptées aux normes applicables dans la région d'installation ;
- défaillance de l'installation ou des appareils auxquels les produits Vaillant sont raccordés ;

9 Garantie et service après-vente

- dimensionnement du produit inapproprié aux caractéristiques de l'installation ;
- conditions de transport ou de stockage inappropriées ;
- usage anormal des produits ou des installations auxquelles ils sont reliés ;
- dysfonctionnement d'une pièce de rechange non commercialisée par le constructeur ;
- environnement inapproprié au fonctionnement normal des produits, en ce compris : caractéristiques de la tension d'alimentation électrique, nature ou pression de l'eau utilisée, embouage, gel, atmosphère corrosive, ventilation insuffisante, protections inadaptées, etc. ;
- Intervention d'un tiers ou cas de force majeure tel que défini par la Loi et les Tribunaux français.

9.2 Service après-vente

Validité: Belgique

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos

Belgien, Belgique, België

Service après-vente: 2 3349352

Validité: Suisse

Vaillant Sàrl
Rte du Bugnon 43
CH-1752 Villars-sur-Glâne
Schweiz, Svizzera, Suisse

Service après-vente tél.: 026 40972-17

Service après-vente fax: 026 40972-19

Validité: France

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.vaillant.fr.



0020218073_00 ■ 17.06.2016

Fournisseur

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 3349300 ■ Fax 2 3349319

Kundendienst 2 3349352 ■ Service après-vente 2 3349352

Klantendienst 2 3349352

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

VAILLANT GROUP FRANCE

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso

F-94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

Téléphone 01 49741111 ■ Fax 01 48768932

Assistance technique 08 26 270303 (0,15 EUR TTC/min) ■ Ligne Particuliers 09 74757475 (0,022 EUR TTC/min + 0,09 EUR TTC de mise en relation)

www.vaillant.fr

Vaillant Sàrl

Rte du Bugnon 43 ■ CH-1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 40972-10 ■ Fax 026 40972-14

Service après-vente tél. 026 40972-17 ■ Service après-vente

fax 026 40972-19

romandie@vaillant.ch ■ www.vaillant.ch

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.